

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne**

**Séance du 6 juin 2023**

**Délibération n°15 - 2023 relative à la modification des lignes directrices de gestion en matière de politique indemnitaire et de rémunération**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,*

*Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique,*

*Vu l'article 12 du décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,*

*Vu le décret n°2022-1602 du 21 décembre 2022 modifiant divers décrets indemnitaires applicables à certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche,*

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification des lignes directrices de gestion de l'université en matière de politique indemnitaire et de rémunération.

Membres ayant voix délibérative

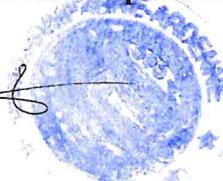
Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	5
Nombre de pouvoirs	5		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	28	Contre	0	Abstentions	2
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

**Pour le président et par délégation**



**Le vice-président du conseil d'administration**  
**Olivier DUPERON**

Document en annexe au présent extrait : Dossier modification LDG indemnitaire

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 12/06/23

Document mis en ligne le : 12/06/23